Syndicat CGT des cheminots du HAVRE
119 cours de la république 76600 LE HAVRE
Courriel : chemcgtlehavre@wanadoo.fr
Blog : http://cgtcheminotslh76.hautetfort.com/
Tél : 02 35 25 39 75 (poste 129)/ Fax : 02 35 25 14 03

LE 5 MARS TOUS EN GREVE DANS L'ACTION POUR L'EMPLOI

NON, à une régression des droits sociaux.

OUI, à une véritable sécurisation de l'emploi.

Le Medef a conclu le 11 janvier 2013, à l'issue des négociations, un accord dit «sécurisation de l'emploi», avec trois organisations syndicales minoritaires (CFDT/CFTC/CGC)

Prochainement, les parlementaires seront sommés de retranscrire cet accord dans une loi, dont le projet sera présenté le 6 mars au Conseil des ministres. C'est à nous dans la rue, devant leurs permanences : d'exiger la réouverture de négociations pour de véritables mesures qui protègent réellement les salariés pour faire en sorte qu'une loi à venir rompt avec la politique précédente et consacre une véritable sécurité de l'emploi pour tous. Cet accord d'une extrême gravité pour les droits des salariés qui concernera le privé comme le public, sans oublier les privés d"emploi !

Les Cheminots sont aussi concernés au vu des Contrats qui s'installent dans nos Etablissements mais aussi par rapport à la future réforme ferroviaire (Statut et RH 0077).
Demain le cadre social que l'on veut faire avaler aux cheminots c'est la fin des 35H00 et de tous nos acquis sociaux. Suppressions de postes, promotions peau de chagrin, destruction des métiers, transfert au privé de nos savoirs faire CA SUFFIT !

Concernant l'avenir de l'EPIC SNCF et des cheminots, celui-ci se construit dans un contexte global lié à la politique européenne, à celle du gouvernement de notre pays mais aussi aux orientations et stratégies décidées au sein de notre entreprise.

- **Sur le plan européen**, les objectifs libéraux se traduisent dans le projet de 4ème paquet européen écrit par la Commission des Transports : éclatement des entreprises historiques, pouvoirs accrus octroyés à l'Agence Ferroviaire européenne, généralisation de la concurrence à tous les transports et remise en cause des acquis sociaux nationaux.

.

- **Sur le plan national**, l'austérité se traduit par des efforts exigés aux salariés et des largesses accordées au patronat et aux banques. ***L'Accord National Interprofessionnel signé par le MEDEF, la CFDT, la CFTC et la CGC, avec le soutien de l'UNSA, participe de cette logique.***
  Plus de flexibilité, de mobilité, de précarité, moins de salaire, de repos et de droits individuels et collectifs, voilà de quoi satisfaire les patrons. C'est un détricotage du code du travail et une remise en cause de nos acquis sociaux qui sont contenus dans ce texte taillé sur mesure pour les employeurs. Une traduction dans la loi de cet accord aurait des conséquences graves pour l'ensemble des salariés. Une telle décision politique n'augurerait rien de bon pour les cheminots dans la perspective de la refonte du système ferroviaire et de son volet social.

- **Sur la question des salaires**, les cheminots sont en attente d'augmentations générales conséquentes au regard de la baisse du pouvoir d'achat subi depuis des années (5,2% sur les cinq derniers exercices budgétaires). La réponse faite par la Direction n'est pas acceptable, ce n'est pas une prime exceptionnelle adossée à la productivité qui peut satisfaire de manière pérenne leurs revendications.

- **Sur l'emploi,** depuis deux exercices, la Direction use et abuse de déclarations médiatiques pour cacher sa politique de casse. 1 200 emplois supprimés en 2012 et 1 086 suppressions supplémentaires prévues au budget 2013, telle est la réalité. La Direction est en devoir, à minima, d'honorer ses engagements par une révision budgétaire de 2 300 emplois en sus des embauches prévues au budget 2013. De plus, la Direction est également en devoir de réaliser ces embauches à statut et au cadre permanent afin de garantir, comme s'y est engagé le Ministre, la pérennité de notre statut et de notre régime spécial de prévoyance et de retraite.

- **Concernant les prestations familiales,** nous exigeons le maintien de ces missions au sein de l'EPIC dans l'intérêt des cheminots et de leur famille.

- **Concernant les allocations de déplacement**. nous demandons l'ouverture de négociations. La mobilité trouve son origine dans la politique d'entreprise : suppressions d'effectifs et restructurations de la production sont des choix de la Direction qui se traduisent par les déplacements du personnel. Ce n'est pas aux cheminots à payer les conséquences de cette politique en transformant les allocations en indemnités imposables.

- .**Sur le dossier « visite d'aptitude »** : la Direction doit poursuivre les négociations avec les organisations syndicales. Dans ce domaine également, les cheminots ne doivent pas être les victimes d'une politique de casse de la médecine de proximité, ni être les otages d'une séparation souhaitée par certains entre médecine du travail et médecine d'aptitude. La CGT a depuis l'origine alerté sur ces choix néfastes pour les cheminots ; il est aujourd'hui nécessaire d'inscrire dans les textes de mesures non pénalisantes pour les agents.

- **Concernant le sujet de la sécurité** devient prégnant dans de nombreux domaines : Sécurité au travail, liée au manque d'effectif, à l'utilisation abusive de salariés en contrat précaire et de la sous-traitance, notamment sur les chantiers de voies. La CGT exige la mise en œuvre d'un plan d'urgence liant emploi à statut, formation et qualification pour inverser le cours des choses de façon considérable et pérenne.

- **Sur la Sûreté** : il est une évidence, la déshumanisation des gares et des trains expose les cheminots et les usagers à des situations dangereuses. La Direction est donc en devoir de réviser ses orientations pour renouer avec une politique vertueuse. La CGT exige dans ce domaine un changement radical de stratégie. Seule une présence humaine conséquente à la vente, à l'accueil, à l'escale, à la SUGE et dans les trains permettra de réduire les situations conflictuelles et de sécuriser les enceintes ferroviaires.

Sur l'ensemble de ces sujets, les cheminots avec la CGT sont en attente de décisions aptes à répondre à leurs attentes. **Sur le site du Havre les réorganisations s'enchainent et nécessitent une riposte !**

ASSEMBLEE GENERALE : 09h15 – Salle Duponchel
PUIS RASSEMBLEMENT INTERPRO DEVANT FRANKLIN

Modalités de grève :

Préavis national à partir du Lundi 4 mars 2013 à partir de 19H00 au mercredi 6 mars 2013 à 8h00.
> ADC et ASCT : 24h00 à la 1ère prise de service dans le cadre du préavis.
> AGENTS 3X8 : une période de travail à la 1ère prise de service.
> AGENTS DE JOURNEE : une période de travail.
> ASTREINTE : 24h00 dans le cadre du préavis.

***Rappel DII :** Depuis la mise en place de la loi sur le service minimum, les agents de conduite TB Voyageurs, les agents d'accompagnement des trains (ASCT) et les agents travaillant dans les postes d'aiguillage doivent faire connaître à leur service, leur intention, au plus tard 48 h avant leur première prise de service, au moyen d'une déclaration individuelle d'intention (DII).*
Nous invitons l'ensemble des Cheminots à faire leur Déclaration Individuelle d'Intention, C'est gage d'un mouvement déjà réussi ! C'est aussi un gage pour eux de ne pas être réutilisé pour remplacer un gréviste !

Le Havre, le 26 février 2013